

N° 2017.13.01.13

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de neutraliser une place de stationnement devant la future DVL du domicile de Madame PARIS, au droit du 12 rue Jean Rostand pour la réalisation de la construction de sa maison ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : A partir du 13 janvier 2017, une place de stationnement sera neutralisée au droit des travaux de construction de la maison de Madame PARIS devant le 12 rue Jean Rostand à Carbon-Blanc à l'emplacement prévu de sa future entrée DVL.

ARTICLE 2: Les services de Bordeaux Métropole feront procéder au marquage d'une croix jaune matérialisant l'emplacement de la future DVL, au droit du 12 rue Jean Rostand.

ARTICLE 3: Cet emplacement sera réservé aux artisans intervenant sur le chantier de la construction de la maison de Madame PARIS, au droit du 12 rue Jean Rostand.

ARTICLE 4: La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de Bordeaux Métropole conformément à la réglementation en vigueur.

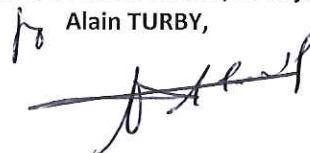
ARTICLE 5:

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame PARIS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 13 janvier 2017

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.

